

- Recommandation de branches -

Adéis a remporté depuis janvier 13 appels d'offre lancés par les branches professionnelles pour leur couverture Santé et/ou Prévoyance

Depuis fin 2014, Adéis a répondu à 54 appels d'offre lancés par les branches professionnelles, dans le cadre de la procédure de mise en concurrence qui vise à recommander un organisme assureur pour la couverture sociale conventionnelle Santé et/ou Prévoyance.

Au 30 août 2015, sur 27 de ces appels d'offre clos, Adéis comptabilise 13 succès pour le compte de ses institutions de prévoyance membres (Apicil prévoyance, Ciprev, Humanis prévoyance et Ipsec), dont **12 en Frais de santé et 8 avec recommandation seule** !

Tableau récapitulatif des 13 branches qui font confiance à Adéis et ses institutions membres en 2015 (appels d'offre remportés au 30 août) :

	<u>Branches</u>	<u>Organismes assureurs</u>	<u>Régime(s)</u>	<u>Type de Recommandation</u>
1	Acteurs du Lien Social et Familial – ALISFA	Apicil Prévoyance	Frais de santé (FS)	Co-recommandé
2	Aérialique, thermique et frigorifique	Humanis Prévoyance	FS	Seul recommandé
3	Animation	Humanis Prévoyance	FS	Co-recommandé
4	Commerces de détail non alimentaires - CDNA	Apicil Prévoyance	FS	Seul recommandé
5	Commerce de la Chaussure	Humanis Prévoyance	FS + Prévoyance	Seul recommandé
6	Commissaires-priseurs	Humanis Prévoyance	FS	Seul recommandé
7	Enseignement privé hors contrat	Humanis Prévoyance	FS	Seul recommandé
8	Enseignement privé sous contrat	Humanis Prévoyance	FS	Co-recommandé
9	Hospitalisation Privée à But Non Lucratif – CCN51	Apicil Prévoyance	FS	Co-recommandé
10	Hôtellerie de plein air	Humanis Prévoyance	FS	Seul recommandé
11	Librairie	IPSEC	FS	Seul recommandé
12	Organisme de formation	Apicil Prévoyance	Prévoyance	Co-recommandé
13	Organismes de tourisme	IPSEC	FS	Seul recommandé

« A compter du 1^{er} janvier 2016, toutes les entreprises du secteur privé seront tenues de mettre en place une complémentaire santé pour l'ensemble de leurs salariés. Les 12 succès que nous avons remportés sur ce début d'année en frais de santé sont l'illustration que la mise en place de l'ANI au sein des branches professionnelles s'accélère. D'ici le 1^{er} janvier 2016, on peut ainsi estimer qu'environ 130 branches auront normé des obligations de couverture des frais de santé différentes de la loi (ANI), sur environ 300 branches nationales actives. Cette fin d'année représente ainsi plus que jamais un challenge pour nos équipes », commente Jérôme Bonizec, Directeur général d'Adéis.

Adéis, 1^{er} groupement paritaire de prévoyance

- 
- **67** branches professionnelles suivies en 2014
 - **975 000** salariés couverts
 - **290 M€** de cotisations

Adéis accompagne les partenaires sociaux afin de les aider à optimiser la couverture sociale des branches. Premier groupement paritaire entièrement dédié à la protection sociale des branches professionnelles, Adéis est le service « Accord de branche » de ses institutions de prévoyance membres : Apicil, Ciprev, Humanis et Ipsec.

Adéis propose une offre complète en matière de prévoyance, de santé, d'épargne retraite et salariale ou de dépendance.